



Remorquage

de

Roland-

mai 1893

La Cote de Port-venues-

Etat major général  
Mouvements

Paris le 6 Mars 1893



Monsieur le Vice-Amiral, Le Ministre  
de l'Instruction publique vient de me  
prévenir que l'embarcation à vapeur le  
Roland en construction à La Seyne doit  
être expédié très prochainement pour Port-  
Vendres, où il sera mis à la disposition de  
M. de Lacaze Duthiers, membre des Institut  
directeur du Laboratoire Océanographique,  
pour ses travaux de recherche sur la biologie  
marine.

Il vous prie de faire le possible pour  
faciliter la traversée du Roland.

Recevez etc. signé Ricquier

De la main du ministre: En profitant si c'est possible  
d'une tournée de douilleurs vers l'Orient J.P.C.

Le chef du service de la Marine



5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
MARITIME

ETAT MAJOR

3<sup>e</sup> Section

N<sup>o</sup> 126/

Coulon, le 14 Mars 1893



Le Vice-Amiral, Commandant en Chef,  
Préfet Maritime à Monsieur Sacaze-Duthiers  
Membre de l'Institut Directeur du Labo-  
ratoire Océanographique.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que,  
conformément aux indications que j'ai  
reçues du Ministre, je donne des ordres  
pour que la chaloupe Roland soit  
remorquée par un torpilleur de la Défense  
Mobile jusqu'à Port Tendre, dès que  
le temps sera favorable pour cette traversée.

J'ai =



J'ai fait examiner, au préalable, votre embarcation et la légèreté de sa construction, aussi bien que le manque de vigueur des points d'attache et ses qualités nautiques peu appropriées à une navigation en mer agitée, me donnent à penser qu'elle ne peut arriver à bon port qu'en la faisant remorquer à petite allure et autant que possible en eau calme, ce qui augmentera la durée de la traversée.

Il demeure d'ailleurs entendu que la Marine ne saurait prendre aucune responsabilité au sujet des incidents qui pourront se produire, au cours de l'opération dont il s'agit.

Je vous serai obligé de m'accuser réception de la présente lettre et des réserves qu'elle contient.

Agréez, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Sperry



MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
DES BEAUX-ARTS & DES CULTES

Direction  
DE  
l'Enseignement Supérieur

3<sup>e</sup> Bureau

Paris, le 14 Mars 1893



Monsieur, Sur la demande que je lui avais adressée le 20 février dernier, M. le Ministre de la Marine m'a fait connaître le 27 du même mois qu'il venait d'inviter M. le Préfet Maritime du 5<sup>e</sup> Arrondissement à mettre à cette année, à votre disposition, du 15 Mars à la fin de juin, pour le service de l'embarcation à vapeur du Laboratoire Arago, un quartier-maître mécanicien des équipages de la flotte.

Mais mon Collègue ajoutait : « Il est bien entendu que les dépenses de solde et de déplacement de cet homme seront remboursées à mon département par le service de l'Instruction Publique ; je vous serai obligé en outre de faire pourvoir à sa nourriture et à son logement ».

Par une note remise directement le 4 mars courant, à M. l'Amiral Ricquier, j'ai eu devoir appeler son attention sur les conditions de ce concours :

M. le Ministre vient de me répondre : « Le quartier maître mécanicien à mettre à la disposition de M. de Lacaze-Duthiers, devant servir sur un bâtiment étranger à la Marine de guerre, il est de règle absolue de faire supporter les dépenses afférentes à l'entretien de ce marin par le service qui l'emploie. Afin de porter remède à de graves abus autrefois constatés, mes prédécesseurs ont dû adopter ce principe, puis

Monsieur de Lacaze-Duthiers, Membre de l'Institut, Directeur du  
Laboratoire Arago, à Banyuls-sur-Mer.



le suivre invariablement en toutes circonstances analogues. Trouvant, de mon côté, une telle situation nettement établie, je me vois dans l'impossibilité d'y laisser faire brèche.

« En conséquence et malgré mon très vif désir de vous être agréable, je ne saurais apporter de modification aux indications de la dépêche du 27 février 1893, laissant à la charge du Département de l'Instruction Publique les dépenses de solde et de déplacement de cet homme, qui feront l'objet d'un remboursement dans la forme ordinaire; quant à la nourriture et au logement, il vous appartiendra d'y faire pourvoir directement.

« En ce qui concerne le remorquage du Roland, je ne pouvais disposer d'un bâtiment dans ce but en Mars, le service du port de Coulon étant extrêmement chargé à cette époque. D'un autre côté, dans le cas même où j'aurais les moyens nécessaires, j'hésiterais à prendre la responsabilité d'une opération de cette nature, d'autant plus que l'embarcation à vapeur dont il s'agit peut gagner seule Port-Vendres, en suivant la côte et en faisant de fréquentes relâches. Ce n'est pas autrement que procéderait avec sa conserve, le petit bâtiment qu'à défaut de grand remorqueur j'aurais pu, à un moment plus favorable, affecter à la conduite du Roland; l'avantage de ce concours aurait donc été de peu d'importance.

« En terminant je vous exprime tous mes regrets de ne pouvoir donner satisfaction aux nouveaux desiderata de M. de Lacaze-Duthiers



Dubiers dont vous m'avez transmis  
l'expression ».

Recevez, Monsieur, l'assurance  
de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction Publique,  
des Beaux Arts et des Cultes,

Pour le Ministre et par autorisation :  
Le Directeur de l'Enseignement Supérieur,

L. Liand



Défense mobile de Coulon

18 Mars 1893.



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception  
de votre lettre d'aujourd'hui et de vous informer  
qu'à l'heure actuelle la Défense mobile  
de Coulon a terminé les dispositions qu'elle  
avait à prendre pour le remorqueur du  
"Holland".

La date du départ de ce petit bâtiment  
ne dépend plus - j'espère - à l'heure actuelle,  
que du ministère de la marine et de  
l'état du temps. Dès qu'on nous aura  
donné l'ordre de prendre la mer, nous nous



mettre immédiatement en route et  
aider, à mon avis, ne pourrait beaucoup  
aider et nous arrivera, très voisinement  
ment, dans les premiers jours de la semaine  
prochaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance  
de mes sentiments les plus respectueux et  
les plus dévoués.

A. Biard

officier adjoint à la Défense civile.



9



Monsieur de Lacaze Duthiers

Président de l'Académie  
des Sciences

au Grand Hôtel de Caen



MARINE & COLONIES

QUARTIER

DE

La Seyne

La Seyne, le 29 Mars 1893

Objet:

Le Sous-Commissaire Bérard, Commissaire  
de l'Inscription Maritime à Monsieur de Lacaze-  
Puthien, Membre de l'Institut, Président  
de l'Académie des Sciences.



Monsieur,

À peine avions-nous quitté  
La Seyne, hier au soir, que le télégramme  
ci-joint était remis au Directeur de l'Inscription  
Maritime. Mon secrétaire a fourni immédiatement  
le renseignement demandé par l'Amiral.

Je crois devoir placer sous vos  
yeux cette dépêche; sa teneur vous convaincra - je  
me plais du moins à l'espérer - que certainement  
à ce que les apparences vous mettaient en devoir  
de penser, on était loin à la Préfecture Maritime  
de se désintéresser du voyage du "Lotard". J'ignore  
si en ayant pas été avisé, si un torpilleur a été  
expédié de Boulogne à sa suite pour le couvrir.

Quoiqu'il en soit, lorsque  
vous recevrez ces lignes, votre caquet prêt à yacht-



la longue traversée heureusement accomplie  
avec ou sans escorte - sera amarré en sûreté  
au quai de Port-Vendres. C'était là l'essentiel.  
Je saurais de tout ce que vous dirigiez  
de longues années durant les recherches scientifiques.  
Quant à moi, je n'oublierai jamais le  
"Lola" qui m'a occasionné l'insigne honneur  
d'être en rapport avec le Président de  
l'Académie des Sciences.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage  
de mes sentiments de respectueux dévouement.

Chiriac



MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
DES BEAUX-ARTS  
& DES CULTES

Direction  
DE  
l'Enseignement Supérieur

3<sup>e</sup> Bureau

Objet :

Paris, le 4 juillet 1893



Monsieur, Conformément à votre désir, j'ai demandé à M. le Ministre de la Marine de mettre à votre disposition la cale de halage des torpilleurs à Port-Vendres, pour faire visiter et réparer la coque du vapeur le « Roland ».

Par dépêche du 29 juin, mon collègue me fait savoir que les avaries survenues à cette cale la mettent actuellement hors de service, ainsi que s'en est d'ailleurs rendu compte M. Guitel, préparateur du Laboratoire Arago, qui l'a examinée récemment avec le Commandant du Torpilleur 124.

Mais il ajoute : « Mon administration se préoccupe de la réfection de la dite cale. En vue de la situation budgétaire de mon Département aura permis d'exécuter ce travail, rien ne s'opposera à ce que les visites et les réparations de la coque du « Roland » soient effectuées à Port-Vendres au moyen du matériel de la Marine ».

Prenez, Monsieur,  
l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique  
des Beaux-Arts et des Cultes

POUR LE MINISTRE ET PAR AUTORISATION :

Le Directeur de l'Enseignement supérieur,

*Chisard*

Monsieur de Lacaze-Duthiers, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris — 7, rue de l'Estrapade.



# SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES & CHANTIERS DE LA MÉDITERRANÉE

Capital: 15 Millions de Francs

ADMINISTRATION GÉNÉRALE: 1, rue Vignon, PARIS.



## DIRECTION

DES CHANTIERS DE LA SEYNE

N<sup>o</sup> 799

Les réponses doivent être adressées  
à M<sup>r</sup> le Directeur des Chantiers  
à La Seyne

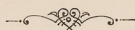


CHANTIERS & ATELIERS  
de Constructions navales, mécaniques  
et d'Artillerie

LA SEYNE (Var)

MARSEILLE

LE HAVRE



"Roland"

Prime à la construction

La Seyne, le 16 Août 1893

Monsieur De Lacaze Duthiers  
Membre de l'Institut de France,  
Directeur de la station zoologique  
de Banyuls-sur-mer.

Par ma lettre n<sup>o</sup> 311 du 27 Mars 1893,  
j'avais l'honneur de vous prier de  
vouloir bien faire constater par le  
service actif des Douanes de votre localité  
et au verso du congé de Douane que je  
vous avais remis, les 30 sorties réglem-  
-entaires exigées par la décision  
ministérielle du 23 Février 1884, en vue  
de l'obtention de la prime à la construction  
qui nous est due pour votre canot à vapeur  
"Roland".

Dans le cas, ou vous n'auriez  
pu encore terminer cette formalité, et  
que vous le jugiez préférable, vous pourriez  
aujourd'hui, en vertu de l'article 5 du  
décret du 25 juillet 1893, vous adresser à  
la Commission



la Commission technique instituée dans  
votre arrondissement maritime et chargée  
de procéder aux vérifications prévues par  
le dernier paragraphe de l'article 4 de la  
loi du 30 Janvier 1893.

Je vous serai obligé de vouloir  
bien ensuite joindre cette pièce à l'extrait  
de l'acte de francisation dressé par le  
bureau des Douanes de Banyuls et les  
faire expédier directement à Monsieur  
le Receveur des Douanes de la Seyne,  
qui établira le dossier de la prime à la  
construction de ce navire.

Veillez agréer, Monsieur,  
l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

LE DIRECTEUR DES CHANTIERS

Lugan





Chaloupe à vapeur





Chaloupe  
à  
Vapeur

= à Petrole =



Amiral

Leici l'honneur de vous accueillir réception de la  
dépêche que vous avez bien voulu m'adresser pour m'informer  
que vous avez donné des ordres pour que le chaloupe le Holland  
soit renvoyé par un topilleur de la division mobile  
jusqu'à l'ent. venant. du que le temps sera favorable pour  
cette traversée

Suivant en cela votre désir, je ne puis que vous réexplique  
j'ajoute. que: « il demeure d'ailleurs entendu que la  
Marine ne saurait prendre aucune responsabilité au sujet  
de l'indivisibilité qui pourrait le produire au cas de  
l'opération d'ent et l'agit. »

Je Saluez avec tant plus d'empressement à  
cette heure que vous exprimez dans votre dépêche que  
l'habileté et la prudence de vos commandants sont les  
plus sur garant de soins qui s'appliquent à remplir  
le million d'obligations que vous leur avez confiées.

Il me reste à vous remercier de vos ordres que  
vous avez donné et Je Vous prie Amiral

de recevoir l'assurance de mes sentiments  
les plus distingués et les plus dévoués

Le plus  
D  
Membre du Conseil  
Président des Académies de la





Institut

de France.



Académie

des Sciences.

Toulon Paris, le 19 de mai 1893



Amiral

Depuis le moment où j'ai eu  
l'honneur de venir à la Préfecture  
vous apporter mes remerciements et  
prendre congé; j'ai passé tout  
mon temps à La Seyne à  
dater la terminaison du Botan  
Vous avez bien voulu envoyer



me offrirent pour juger des  
conditions nécessaires au  
renouveau - Toutes les indications  
données par lui ont été complies  
et dès aujourd'hui le Roland  
est prêt à prendre la mer.

J'ai l'honneur de vous en  
informer

Du maintenant ma présence  
devenant inutile à Bordou je  
compte partir demain soir  
19 Mars

En renouvelant tous mes  
remerciements pour l'accueil

sympathique que vous avez  
bien voulu réserver au représentant  
de l'Académie et, sermons, je vous  
prie Amiral  
d'agréer L'expression de  
mes sentiments les plus distingués  
et dévoués.

M. de Lacaze Duthiers  
M.D.





Commandant

~~Quisque~~ ~~vous~~ ~~avez~~ ~~plaidé~~ ~~la~~  
 même ~~raison~~ ~~examinez~~ ~~le~~ ~~Reolaud~~  
 et ~~donnez~~ ~~des~~ ~~indications~~ ~~pour~~ ~~me~~  
 assurer ~~la~~ ~~solidité~~ ~~des~~ ~~points~~  
 où ~~se~~ ~~fixeraient~~ ~~les~~ ~~remarque~~  
~~si~~ ~~il~~ ~~me~~ ~~est~~ ~~possible~~ ~~que~~ ~~je~~ ~~dois~~ ~~vous~~  
 la ~~viser~~ ~~vous~~ ~~insouven~~ ~~opinion~~  
 de ~~l'état~~ ~~des~~ ~~travaux~~ ~~de~~ ~~culot~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~ville~~ ~~de~~ ~~Paris~~  
 que ~~ce~~ ~~est~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~part~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~ville~~ ~~de~~ ~~Paris~~  
 que ~~ce~~ ~~est~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~part~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~ville~~ ~~de~~ ~~Paris~~  
 la ~~tour~~ ~~de~~ ~~treize~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~ville~~ ~~de~~ ~~Paris~~  
 sont ~~terminés~~, ~~et~~ ~~qu'ils~~ ~~me~~ ~~ont~~  
 paru ~~répondre~~ ~~en~~ ~~trois~~ ~~points~~ ~~aux~~

indication que ~~vous~~ ~~avez~~ ~~bien~~  
 voulu ~~donner~~. ~~Quant~~ ~~à~~ ~~ce~~ ~~qui~~ ~~est~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~part~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~ville~~ ~~de~~ ~~Paris~~  
 ce ~~soit~~ ~~à~~ ~~ce~~ ~~qui~~ ~~est~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~part~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~ville~~ ~~de~~ ~~Paris~~  
 aujourd'hui ~~le~~ ~~jeudi~~ ~~18~~ ~~mars~~ ~~1870~~  
 M. ~~Reolaud~~ ~~est~~ ~~part~~ ~~à~~ ~~prendre~~  
 la ~~mer~~ ~~et~~ ~~je~~ ~~serai~~ ~~bien~~ ~~revenu~~  
 si ~~vous~~ ~~pouvez~~ ~~me~~ ~~faire~~ ~~connaître~~  
 connaître ~~les~~ ~~résolutions~~ ~~definitives~~  
 qui ~~ont~~ ~~été~~ ~~prises~~ ~~pour~~ ~~la~~ ~~ville~~ ~~de~~ ~~Paris~~  
 mobile ~~relativement~~ ~~au~~ ~~remarque~~.

Je ~~suis~~ ~~pr~~ ~~Commandant~~  
 et ~~recevoir~~ ~~les~~ ~~premier~~ ~~de~~ ~~mes~~  
 sentiments ~~bien~~ ~~distinguez~~ ~~et~~  
 dévoués



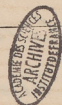
Institut

de France.



Académie

des Sciences.



Toulon, le 18 de mai 1893

Commandant

ayant pris la peine d'examiner  
de Roland et de donner des indications  
pour assurer la solidité des points  
sur lesquels devaient prendre leurs bases  
de fixation (les pendants, remarques,  
J'ai cru devoir vous informer de  
l'état des travaux de consolidation  
~~de l'édifice~~ que l'on a commencé



J'ai <sup>Du</sup> l'honneur de vous faire connaître  
que les pièces de bois entourant

le treuil sont très solidement construites  
et bien disposées, et terminées

~~le samedi 18 mai le Polaire~~

~~sera prêt.~~

Je vous serais bien reconnaissant de me faire  
savoir si ces renseignements ont été pris sur le sujet de  
cette embarcation. P. C. Polaire

à qui les p. de Mer  
sont bien disposés et devenus



à remettre toute la somme

Extrait des minutes  
du greffe de la Justice de Paix  
du canton de la Seyne sur  
mer, arrondissement de  
Boulon, Département du  
Var.



acte de Dépôt.

L'an mil huit cent  
quatre-vingt treize et le  
quinze Mars à onze heu-  
res du matin.

+ nous  
Rozey

Par devant<sup>+</sup> Nicolas  
Emile Desmarquest, greffier  
de la Justice de Paix du can-  
ton de la Seyne sur mer,  
arrondissement de Boulon,  
Département du Var, et dans  
mon Greffe, sis à l'Hôtel de Ville  
de la Seyne sur mer

à comparu:



Le sieur Bensa, ancien  
sergent de ville, domicilié et de-  
meurant à la Seyne-sur-mer  
(Var), lequel intervenant pour  
le capitaine Decugis, remplis-  
sant les fonctions de capitaine  
d'armement par intérim des  
Forges et chantiers de la Méditerranée,  
et comme capitaine du na-  
vire à vapeur « Roland », cons-  
truit aux Forges et chantiers  
en mil huit cent quatre vingt  
treize, en fer et jaugeant vingt  
un tonneaux, armateur de Laca-  
se Outhiers, nationalité françai-  
se, port d'attache Banyuls, a remis  
entre nos mains, pour être déposé  
dans les minutes du greffe de la  
Justice de Paix, le certificat de visite  
du dit navire, conformément aux



dispositions de l'article deux cent  
vingt-cinq du Code de Commerce  
et des articles un, deux et  
trois de l'ordonnance du pre-  
mier novembre mil huit  
cent vingt six, ledit certificat en  
date du quatorze mars mil  
huit cent quatre-vingt treize,  
signé par les sieurs Garand, G.  
Arnaud et Nicolet fils, officiers  
visiteurs et constructeurs adjoints  
des navires du Commerce des  
ports de la Seine, nommés à  
ces fonctions, conformément à  
la loi par arrêté de Monsieur  
le Maire de la Seine sur mer  
en date du quinze avril mil  
huit cent quatre-vingt douze.

Duquel certificat il ré-  
sulte que le navire dont s'agit



est en parfait état de naviga-  
-bilité et d'entretien; qu'il ne  
fait point d'eau, et qu'il est mu-  
-ni de tout ce qui est nécessaire  
à la navigation du petit cabo-  
-rage à laquelle il est destiné.

Duquel dépôt le requé-  
-rant nous a requis acte que  
nous lui avons concédé et  
qu'il a signé avec nous après  
lecture faite.

Signé sur la minute,

Bersa commandant.

Et Desmarquest greffier

=

Mix la tenue du certifica-  
de visite du navire à vapeur Roland.

Ce jourd'hui quatorze mars  
mil huit cent quarante-cinq.

Nous soussignés, Officiers



visiteurs et constructeurs adjoins  
des navires de commerce du port  
de la Seyne, nourris à ces fonc-  
tions, conformément à la loi,  
par arrêté de Monsieur le Maire  
de cette ville, en date du quinze  
avril mil huit cent quatre vingt  
deux.

Au requis du Capitaine  
Décugis, remplissant les fonc-  
tions de capitaine d'armement  
par intérim des Forges et char-  
niers de la Méditerranée, nous  
nous sommes rendus à bord  
du navire amarré dans la darse  
du dit chantier, et en présence  
du dit capitaine, nous l'avons  
visité tant à son intérieur qu'à  
son extérieur; nous avons re-  
marqué qu'il était en parfait



état de navigabilité et qu'il ne  
faisait eau de nulle part. Le na-  
vire construit aux Forges et chan-  
tiers en 1851 huit cent quatre  
vingt treize; le navire est en fer  
et jauge vingt six tonneaux;  
armateur Monsieur de La cage  
Duthiers, nationalité française  
port d'attache Barneville.

Nous avons remarqué  
qu'il est muni d'un mât, d'une<sup>+</sup>  
ancres de poste et leur chaîne, deux  
auniers, une remorque, deux  
pompes de cale, deux compas de  
route, deux bouées de sauvetage, un  
sifflet d'alarme, trois faraux régle-  
mentaires, un canot et son ar-  
mement, une cloche de dix kilos,  
un corner pour la brume, et  
enfin tout ce qui est nécessaires à la

deux  
L. de 7



navigation du petit cabotage.

Il a pour recharges:  
une barre de gouvernail et  
son gabarit, et enfin tout ce  
qui est nécessaire à la naviga-  
tion à laquelle il est destiné.  
Le navire doit être remorqué dans  
le port de Banuyts.

En foi de quoi nous  
avons délivré le présent certi-  
ficat au Capitaine Décrignis  
pour servir et valoir à ce que  
de droit.

La Seyne, le quatorze  
mars de l'an mil huit cent  
quatre-vingt-trois.

Signé sur la rimette:  
Garaudy et Arnaut  
officiers-viseurs et Joseph Nicoles  
constructeur adjoint.



Pour expédition conforme à la minute collationnée et délivrée à la requeste du dit capitaine Decugis, par nous greffier soussigné.

La Seyne, le seize mars mil huit cent quarante cinq

Coût

Minute.....	1.92.
Expédition.....	1.70
.....	<hr/>
.....	3.62



H. Decugis



Bureau  
des  
Longitudes

Paris, le 29 Mars 1835

— Cher Monsieur



J'en ai par perdu de  
vue ce que vous m'avez  
dit au sujet de votre  
bateau, et j'avais écrit  
de suite à mon ami  
l'Amiral Krantz, Prefet-  
maritime à Toulon.

Voici ce que j'ai  
je voulais vous porter,  
mais n'ayant pas pu,  
je ne veux pas tarder plus  
longtemps à vous la  
faire connaître.



Tout ce que vous pourrez  
desirer, et qui sera possible,  
sera fait soyez en certain.

J'ai à peu près terminé  
mes visites. Il me manque  
que M. de St Venant  
Eulasse  
et Naudin  
qui n'habitent pas Paris.

M. Marey qui n'y  
était pas encore arrivé,  
mais qui doit y être depuis  
plusieurs jours, ce dont  
je m'assurerais demain.

Enfin M. Herasite chez  
qui je me suis présenté  
véritablement trois fois  
et qu'on ne voit pas,

m'a tant aimé.

Enfin, M. Van Tieghem,  
qui l'a vu et qui n'a  
jamais essayé véritablement  
deux fois de le voir ;  
j'y retournerai.

Je repasserai très bientôt  
à l'ouest par chez vous  
pour cause de nouveauté  
de la frontière d'Espagne.

Veuillez agréer cher Monsieur  
les assurances de mes senti-  
ments les plus distingués  
et affectueux.

Vicaire G. Lotté  
47, Rue de Verneuil



*Dragée en fer plat de 80<sup>mm</sup> de largeur sur 10<sup>mm</sup> d'épaisseur  
et fer rond de 20<sup>mm</sup> de diamètre.*

*La bande de fer plat doit d'abord être élargie à 100<sup>mm</sup> en lui donnant  
du coupant sur le bord extérieur et en outre avant de lui faire former le  
triangle elle doit être cintrée sur champ de manière à obtenir une ligne  
plane brisée de 3 parties d'égale longueur faisant entre elles 2 angles de 114°*

